

Conseil Municipal

Séance du mardi 15 décembre 2009 à 20 h 30

Compte-rendu sommaire des délibérations

Le Conseil Municipal de PLONEOUR LANVERN s'est réuni en Mairie le mardi 15 décembre 2009 à 20h30, sous la présidence de **Michel CANEVET**, Maire, sur convocation adressée le mercredi 9 décembre 2009 aux élus.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux à l'exception de **Josiane KERLOCH (procuration à Pierre DRAOULEC)**, **Hélène LE BERRE (procuration à André QUEAU)**, **Huguette DANIEL (procuration à Jean MORVAN)**, **Joëlle TYMEN (procuration à Jean-François LE BLEIS)**, **René LE BOENNEC** et **Anthony BOQUET**.

Secrétaire de séance : **Marina LE MARC**.

1 – Commission de l'aménagement et du cadre de vie

1-1 Recensement de la longueur de voirie : intégration de voirie dans le domaine public communal
Sur proposition de **Thierry LE GALL**, rapporteur, le Conseil Municipal, à l'unanimité, à modifié le tableau de recensement des voies communales en intégrant les voies nouvelles issues de la création des lotissements :

- Les Chênes de Kerganet
- Canapé
- Maner Laou

1-2 Cessions de délaissés communaux

M. **Thierry LE GALL**, rapporteur, a rappelé qu'une enquête publique a eu lieu en Mairie de PLONEOUR LANVERN du lundi 23 novembre au lundi 7 décembre 2009 en vue de l'aliénation de parties de chemins ruraux, voirie communale et de propriétés communales.

Le Conseil Municipal a décidé, à la majorité (4 abstentions), de valider les cessions des parcelles suivantes :

- Cité Ernest Renan, pour un bout de terrain attenant à 1 maisonnette,
- Rue de la Forge, pour le déclassement de voirie et la confirmation de cession d'une maison ancienne
- Tachen ar Groas, pour la cession d'un délaissé.

Le Conseil Municipal a également décidé, à la majorité (4 abstentions), la cession d'un délaissé à Kergonda.

1-3 Révision du POS de PLOMEUR

Le Conseil Municipal, sur proposition de **Marie-Lise DANIEL**, rapporteur, a demandé à être consulté au cours de l'élaboration du projet de révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) de la Commune de Plomeur.

1-4 Cession de terrain à Brenanvec Nevez

Sur proposition de **Pierre DRAOULEC**, rapporteur, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'accepter la cession gratuite d'une parcelle issue d'un alignement, de grever cette parcelle d'une servitude de passage de canalisations au profit de Mme MAHE et de prendre à la charge de la Commune les frais liés à cette transaction.

1-5 Rapport supplémentaire : PLU : schémas d'aménagement pour des terrains situés en zone 1AUHC

Sur proposition de **Jean MORVAN**, rapporteur, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de valider les schémas d'aménagement proposés, d'autoriser M. le Maire à délivrer les autorisations d'urbanisme correspondantes et à signer les documents à venir.

2 – Commission de la vie locale

2-1 Subventions aux associations et organismes divers

Sur proposition du rapporteur, **Pierre GLOANEC**, le Conseil Municipal a décidé les attributions suivantes en faveur des Associations locales :

- FNACA : 750€, pour le renouvellement de leur drapeau,
- COS du personnel communal : 1100€, afin de tenir compte de l'augmentation du nombre d'adhérents et des événements survenus en cours d'année ayant engendrés des dépenses en action sociale à la charge de l'association.

3 – Commandes publiques

3-1 Travaux sur l'école élémentaire publique et sa garderie, rue Croas ar Bléon : attribution des marchés

Par délibération en date du 24 février 2009, le Conseil Municipal avait validé le projet de travaux d'extension de l'école élémentaire publique et de sa garderie périscolaire, rue Croas ar Bléon.

La dévolution des travaux ventilée en quinze lots a fait l'objet d'une procédure adaptée au terme de laquelle la Commission d'appel d'offres a retenu les entreprises. La Commission d'Appel d'offres a décidé d'attribuer les lots dans les conditions suivantes :

- **Lot n°1 – Démolitions** : entreprise **DEM 7** de Quimper – **9 574,87 € HT**,
- **Lot n°2 – Terrassements - Gros œuvre – VRD** : entreprise **JONCOUR** de Pluguffan – **188 361,36 € HT**,
- **Lot n°3 – Charpente bois – Bardage** : entreprise **SEBACO** d' Ergué Gabéric – **53 594,80 € HT**,
- **Lot n°4 – Etanchéité** : entreprise **S.E.O.** d' Ergué Gabéric – **36 803,46 € HT**,
- **Lot n°5 – Menuiseries extérieures aluminium** : entreprise **MIROITERIES DE L'OUEST** de Quimper – **52 500,00 € HT**,
- **Lot n°6 – Menuiseries intérieures bois** : entreprise **SEBACO** d' Ergué Gabéric – **68 041,79 € HT**,
- **Lot n°7 – Cloisons – doublages – Plafonds - isolation** : entreprise **KERC'HROM** de Plomeur – **35 519,34 € HT**,
- **Lot n°8 – Plafonds suspendus - isolation** : entreprise **GUILLIMIN** de Quimper – **12 330,85 € HT**,
- **Lot n°9 – Revêtements de sols – murs scellés - collés** : entreprise **KERC'HOM** de Plomeur – **40 194,80 € HT**,
- **Lot n°10 – Peintures – revêtements muraux** : entreprise **P.R.C.** de Quimper – **32 090,99 € HT**,
- **Lot n°11 – Ascenseur** : entreprise **KONE** de Rennes – **29 310,00 € HT**,
- **Lot n°12 – Plomberie - Sanitaires - Chauffage – Ventilation** : entreprise **SANITHERM** de Quimper – **95 981,42 € HT**,
- **Lot n°13 – Electricité, courants forts et faibles** : entreprise **GARIN** de Plomelin – **29 841,86 € HT**,
- **Lot n°14 – Occultation – stores** : entreprise **MR STORE** de Quimper – **4 000,00 € HT**,
- **Lot n°15 – Métallerie** : entreprise **BRETAGNE METALLERIE** de Plabennec – **11 496,10 € HT**,

3-2 Marchés passés en procédure adaptée – Dévolution

Le Conseil Municipal a pris acte des marchés suivants passés en procédure adaptée :

- Entretien périodique des chaudières et des chauffe-eaux fuel et gaz de la Commune : Marché de travaux reconductible, d'une durée maximale de 4 ans, conclu avec l'entreprise SODRAGAZ de Quimper pour un montant annuel de 1 561,00€HT,
- Marché de fourniture et pose de mobilier pour office traiteur (crèche Multiaccueil) : marché de travaux conclu avec l'entreprise BARTHELEMY AUFFRAY de Quimper pour un montant de 12 900,00€HT,
- Fourniture d'un véhicule d'occasion, type utilitaire léger avec benne, pour les services techniques communaux : marché conclu avec l'entreprise Garage Bretagne Automobile de Quimper pour un montant de 10 554,83€HT.

4 – Commission des finances et de l' Administration générale

4-1 Décision modificative n°3 : budget général et décision modificative n°1 budget camping de Mariano

Le projet de décision modificative n°3 du budget communal pour l'exercice 2009 annexé à la convocation a été adopté, à l'unanimité, par le Conseil Municipal. Cette DM est équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de 55.000€ pour les sections d'investissement et de fonctionnement. Il s'agit d'ajustements de crédits sur des lignes insuffisamment pourvues jusqu'alors.

Le projet de décision modificative n°1 du budget du camping de Mariano pour l'exercice 2009 annexé à la convocation a été adopté, à l'unanimité, par le Conseil Municipal. Cette DM est équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de 3 000€ pour la section de fonctionnement. Il s'agit d'ajustements de crédits sur des lignes insuffisamment pourvues jusqu'alors.

4-2 Tarifs communaux pour 2010

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a fixé ainsi qu'il suit le montant des tarifs municipaux en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2010 :

DESIGNATION	Tarifs 2010	
1 - PRESTATIONS DE SERVICE		
a) Débroussailleuse	70 €/H	
b) Tracto pelle – camion	50 €/H	
c) Buses		
* buses 0200 PVC	28 €/ML	
* buses 0250 PVC	32 €/ML	
* buses Armées 0300	45 €/ML	
d) Photocopies de documents administratifs		
* format A4 couleur	0. 50 €	
* format A3 couleur	1. 00 €	
* format A4 noir	0.18€	
* format A3 noir	0.36€	
2 - CIMETIERE (*)	2 m ²	4 m ²
* concession - 15 ans	110 €	220 €
* concession - 30 ans	215 €	430 €
* concession - 50 ans	530 €	1060 €
Case au columbarium + concession 15 ans	1 755 €	
Renouvellement 15 ans	185 €	
Caveau cinéraire + concession 15 ans	420 €	
Renouvellement 15 ans	185 €	
3 - DROITS DE PLACE, DE STATIONNEMENT ET DE PARKINGS		

a) pour les commerçants réguliers	
* étalage	0,25 €/m ²
* véhicule	3 €/Véhicule
* branchement (s)	2,30 €
b) pour les occasionnels	
* étalage	0,8 €/m ²
* véhicule	15,30 €/Véhicule
* branchement (s)	3 €
c) pour les forains	3 €/Jour/Caravane
d) POS : réalisation de places de parking lors d'un projet d'urbanisme	2500€ places/manquantes
4 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	
a) Terrasse de café	4,5 €/m ²
b) Etalages/échoppes	4 €/m ²
5 - LOCATIONS DE SALLES	
a) Expo peintures Juillet/Août	
* 1 exposant	5 €/J
* 2 exposants	3 €/J/Exposant
* 3 ou 4 exposants	2 €/J/Exposant
* 5 exposants et plus	1 €/J/Exposant
b) Expo peintures autres mois	
* 1 exposant	3 €/J
* 2 exposants	2 €/J/Exposant
* 3 ou 4 exposants	1 €/J/Exposant
* 5 exposants et plus	1 €/J/Exposant
6 - VENTE DE TERRE NOIRE (sur la Commune)	
* le mètre cube sur la Commune (non livré)	5 €/m ³
7 - CESSION BOIS DE CHAUFFAGE	
* la corde sur la Commune (non livrée)	100 €
8 - TERRAINS en Z.A.	
* Kerlavar	8 € HT/m ²
9 - LOCATIONS D'IMMEUBLES (*)	
Atelier relais PLASTIMER	460 €
Atelier relais AQUA-B	400 €
Atelier relais ATELIER MECANIQUE	250 €
Studio école élémentaire	72.03 € + 6 € charges (révision 01/2009)
Logements T4 école élémentaire (hors occupation par un instituteur)	323.26€ + 15 € charges (révision 01/2009)
Logement 19 Rue de Chateaubriand (logement d'urgence)	323.26 € (révision 01/2009)
Logement 12 Rue Miquel (logement d'urgence)	313.85 € + 60 € charges (révision 01/2009)
Logement 3 Rue du Château d'eau (Ex Presbytère)	216.14 € (révision 01/2009)
Logement 14 Rue Jules Ferry - 1 ^{er} étage	264.97 € (révision 01/2009)
Logement 14 Rue Jules Ferry - 2 ^{ème} étage	172.76 € (révision 01/2009)
Logement 2 Impasse du Plateau	En attente de travaux
Maison Route de Plogastel (Legs COSSEC)	505.92 € (révision 06/2009)
Maison à Créac'h Calvic (Legs COSSEC)	622.17 € (révision 06/2009)
Appartement à Créac'h Calvic (Legs COSSEC)	385 € (révision 10/2009)
Maison 38 Place de la République à PONT L'ABBE (Legs COSSEC)	578.02 € (révision 07/2009)
Maison 1 à Cruguel à COMBRIT (Legs COSSEC)	490 € (révision 03/2009)
Maison 2 à Cruguel à COMBRIT (Legs COSSEC)	493.22 € (révision 12/2008)
Maison 3 à Cruguel à COMBRIT (Legs COSSEC)	463.05 € (révision 11/2009)
Appartement 4 à Cruguel à COMBRIT (Legs COSSEC)	300 € vide

Locaux « La Poste » 14 Rue Jules Ferry	5338.72 € ((révision 01/2009))
Locaux 12 Ter Rue Jean Jaurès	300 € vide
Local 10 Ter Rue René Le Berre	150 € (révision 02/2009)

10 – Tarifs d'utilisation des salles communales

	Associations locales		Organismes locaux avec restaurateurs locaux	Organismes Extérieurs		Assemblées générales Organismes extérieurs Non lucratif
	Non lucratif	Lucratif		Non lucratif	Lucratif	
<u>salles diverses</u> Maison des Associations Foyer – Autres	0 €	46 €		46 €	92 €	23 €
<u>Salle polyvalente</u> (pas de repas ni buffet) Sonorisation	0 15 €	46 € 15 €		230 € 15 €	460 € 15 €	46 € 15 €
<u>Restaurant municipal</u> a) salle seulement (sans matériel ni accès cuisine) b) salle avec accès cuisine (utilisation plonge / couverts sans fourneaux ni frigos) c) Salle avec cuisine et équipements (matériel et personnel)	0 31 € 61 €	46 € 76 € 122 €	115 € 153 € 230 €			Seulement cas « c » avec concours exclusif restaurateur local et sans personnel 305 €
<u>Salle omnisports</u> (pas de repas ni buffet) salle 1 salle 2 salle 1 et 2	0 0	46 € 91 €		184 € 368 €	230 € 460 €	184 € 368 €
<u>Halle Raphalen</u>	0	91 €		0	460 €	

- Par ailleurs, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité :
- de créer un forfait pour la réalisation de « bateaux » (abaissé de trottoir) :
 - . bateau standard (3m de passage et 1m bordure plongeante) : 800,00€ HT,
 - . Au delà des dimensions standard : 200,00€ HT du mètre linéaire

4-3 Allocation de vétérançe pour les sapeurs pompiers

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de faire bénéficier 7 anciens sapeurs pompiers du centre de secours de PLONEOUR-LANVERN. Le montant total de l'allocation s'élève 2254,70 € au titre de l'année 2009.

4-4 Lotissement rue Louis Hémon et Croas Caër : demande de garantie d'emprunt au profit de l'OPAC de Quimper-Cornouaille

Sur proposition de **Charles CLATZ**, rapporteur, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'accorder à l'OPAC de Quimper Cornouaille sa garantie d'emprunt dans les conditions suivantes :

- Dans le cadre de la réalisation de l'opération de construction d'un Foyer pour Personnes Handicapées (FPH) par l'ESAT les Papillons Blancs sur le lotissement de Hent Kerbascol (Croas Caër), l'OPAC de Quimper – Cornouaille, sollicite la garantie communale pour deux emprunts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations : un prêt PHARE de 415 480€ sur 160 trimestres ; un prêt PHARE foncier de 78 834€ sur 140 trimestres.
- Dans le cadre de la réalisation de l'opération de construction de 8 logements, rue Louis Hémon, l'OPAC de Quimper – Cornouaille, sollicite la garantie communale pour deux emprunts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations : un prêt PLUS de 676 370€ sur 40 années ; un prêt PLUS foncier de 86 755€ sur 50 ans.

4-5 Service eau potable : redevance pour 2009

Le Conseil Municipal a fixé le montant de « la part collectivité » appliqué au prix de l'eau distribuée aux abonnés, à l'unanimité :

- abonnement annuel : 25,96€
- consommation : 0.752€/m³

Ces tarifs s'entendent hors taxes.

4-6 Avenant sur contrat SAUR

Le Conseil Municipal a pris acte d'un avenant lié à la modification par l'INSEE de sa grille d'indices de référence, pour le contrat conclu avec la société SAUR.

4-7 Exécution budgétaire avant le vote du budget primitif – Délégation au Maire

Ce dossier est présenté chaque année avant le nouvel exercice budgétaire dans la perspective du vote du budget primitif à intervenir en mars prochain. Il s'agit, pour permettre le fonctionnement normal des services et respecter le principe de continuité du service public, d'autoriser le Maire à recouvrer les recettes et à mandater les dépenses dans les limites posées par le Code général des collectivités territoriales. Le Conseil Municipal a décidé d'y autoriser le Maire, à l'unanimité.

4-8 Recensement de la population : désignation du coordinateur communal, de son suppléant et des agents susceptibles de recevoir les documents et enquêtes ; nombre et rémunération des agents recenseurs

Le Conseil Municipal, sur proposition de **Danielle DAGUERRE**, rapporteur, a décidé :

- de désigner M. Bernard GUILLOU, collaborateur municipal en qualité de coordonnateur communal pour le recensement de la population et Mme Nelly COLIN, à titre de suppléante du coordonnateur communal. Pour assurer ces fonctions, le coordonnateur recevra une rémunération au titre de son régime indemnitaire,
- de créer 12 postes d'agents recenseurs,
- de fixer ainsi qu'il suit les modalités de leur rémunération :
 - 1,10 € net par bulletin individuel rempli,
 - 1,10 € net par feuille de logement remplie,
 - 33 € net par séance de formation (2 séances prévues),
 - un forfait de 110 € net pour l'ensemble des frais annexes.

4-9 Acquisition d'immeuble

La Commune a décidé, à l'unanimité, de se porter acquéreur d'un immeuble situé Rue René Daniel, au prix de 130.000€, plus les frais, de donner mandat au Maire pour finaliser les

négociations et signer les actes à intervenir, et de mener une veille active des propriétés environnantes susceptibles d'être cédées.

4-10 Personnel Communal : convention pour un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) passerelle avec l'Etat

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer une convention avec l'Etat pour un contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) et à mettre en œuvre les moyens visant à intégrer cet agent dans les effectifs communaux.

4-11 Programme FISAC

A la suite à la signature avec l'Etat de la convention relative au FISAC, délibérée lors du Conseil Municipal du 3 juillet 2007, la Commune pré-finançant la part FISAC, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de retenir le dossier présenté par la boucherie GLOAGUEN au titre du programme FISAC, sur les bases des dépenses subventionnables avec un financement à hauteur de 15% par la Commune et 15% par le FISAC, d'autoriser le Maire à mandater les subventions et à engager toutes formalités pour mettre en œuvre cette décision, y compris de recouvrer les financements du FISAC.

Fait à PLONEOUR LANVERN et affiché en Mairie
le 18 décembre 2008

Le Maire,

Michel CANEVET